



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	12	5

SEANCE du vendredi 16 novembre 2018

**OBJET : 37-1 - JEUNESSE - ACCUEIL
DES ENFANTS EN SITUATION DE
HANDICAP AU SEIN DES ACCUEILS DE
LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - ANNÉE
2018 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS
ET DE FINANCEMENT AVEC LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 16 novembre 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/11/18, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. André-Luc SEITHER à M. Eric PAUGET
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Henri CHIALVA
M. Alain CHAUSSARD à Mme Marguerite BLAZY
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
M. Gérald LACOSTE à Mme Carine CURTET
Mme Sophie NASICA à M. Jacques BARTOLETTI
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

328348

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 NOV. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 NOV. 2018

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

37-1 - JEUNESSE - ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - ANNÉE 2018 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune d'Antibes Juan les Pins, conformément au Projet Educatif Local (PEL), s'est inscrite depuis 2010 dans une forte volonté de développer l'accueil d'enfants en situation de handicap dans ses Accueils collectifs de mineurs.

L'attention particulière et l'intérêt portés à ces enfants par notre collectivité requièrent des moyens particuliers, : un taux d'encadrement renforcé, un suivi et une liaison entre les différents acteurs et les familles.

Depuis 2014, dans le cadre du dispositif Fonds Publics et Territoires, la Commune a conclu deux conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales (délibération autorisant la signature en date du 06 février 2015) :

- l'une porte sur le développement du nombre de places destinées aux enfants porteurs de handicap ;
- l'autre porte sur le nombre de postes spécialisés pour accompagner ces enfants.

Ces deux conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2017.

Aussi est-il proposé un avenant à chacune de ces conventions pour prolonger la durée d'un an (jusqu'au 31 décembre 2018) et fixer les conditions de paiement des aides, qui représentaient 59 000€ en 2017.

A la demande de la CAF, ce dispositif fera l'objet d'une évaluation annuelle au terme de la convention.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants avec la CAF ci-dessus mentionnés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir les subventions correspondantes de la part de la CAF.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.37-1 - JEUNESSE - ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - ANNÉE 2018 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 28/11/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 28/11/2018

Numéro de l'acte : DCM3283-18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20181116-DCM3283-18-DE

Date de décision : 16/11/2018

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes